

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 20/02/2025

Séance du 27 février 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à André SERIN, Eric HOULES à Monique ALIÈS, Michel LEBLOND à Francis CULIE, Jean MILESI à Cyril TOUZET, Patrick ROQUES à Jean-Louis FRANJEAU, Jean-Philippe SABATHIER à Michelle FONTANILLES, Jean-Claude TOUREL à Albert BOUSQUET

**Absents excusés :** Hélène CHICO ROS, Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Xavier PUECH, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

**Absents :** Guy SALES

**Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20250227\_014

**Objet :** Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics

Madame la Présidente rappelle :

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a été sollicitée par un opérateur économique pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation de centrales photovoltaïques en toitures.

Vu la délibération N° 20250130\_001 en date du 30 janvier 2025 approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la rénovation et l'installation de centrales photovoltaïques en toiture des ateliers techniques de la Communauté de Communes.

Un avis a été publié le 31 janvier 2025 afin de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, aucune proposition supplémentaire n'a été déposée. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics à la société CADRAN.

Caractéristiques de la Convention passée entre le Développeur et notre EPCI :

- La signature d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) ou d'un bail emphytéotique administratif (BEA) pour une durée de 30 ans, renouvelable 10 ans au choix du bailleur et du preneur ;
- Au vu des conditions économiques du projet, pas de redevance proposée, le projet générant même un reste à charge prévisionnel pour notre Communauté de Communes évalué à 20 000,00 €;
- Proposition d'une fourniture d'électricité en autoconsommation collective (entre 15 et 20 c€/kWh). Projet soumis aux réserves suivantes : autorisation d'urbanisme, diagnostics structure, contrat d'achat de la production d'électricité avec EDF OA et raccordement au réseau ENEDIS ;
- Offre établie pour un coût de raccordement prévisionnel de 7 000 € H.T. et un tarif d'achat d'électricité de 10,52 c€/kWh.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition telle que définie ci-dessus,
- **ATTRIBUE** la convention d'occupation temporaire du domaine public en vue d'installations solaires photovoltaïques en toitures de bâtiments publics à la société CADRAN,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention avec l'entreprise retenue,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,*

*Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*